

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-740** décrétant un emprunt et une dépense de 1 410 000 \$ pour la réalisation de travaux de nettoyage du ruisseau Perchaude.

L'objet de ce règlement est d'autoriser la Ville à finaliser le nettoyage du cours d'eau ruisseau Perchaude en lien avec les travaux correcteurs prévus dans la partie de l'étang. De façon plus détaillée, il s'agit de l'organisation du chantier (protection de l'environnement, clôture à tortues, mobilisation), de travaux préparatoires (accès, surfaces, murs, canal et pompage), du retrait des matières et transport ainsi que la remise en état des lieux.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 12 juillet 2024 et celle de la ministre des Affaires municipales le 28 août 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 4 septembre 2024

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe